

## REUNION DES MINISTRES DES FINANCES DE LA ZONE FRANC

- Lomé, le 5 avril 2007 -

### RESOLUTIONS DES MINISTRES

Les ministres chargés des finances des pays de la Zone franc, réunis le 5 avril 2007 à Lomé:

1) Prennent acte de l'état de la convergence au 31 décembre 2006. Malgré les engagements pris dans les programmes de convergence, ils constatent que celle-ci a été insuffisante. Un seul pays de la Zone franc a respecté l'ensemble des critères de premier rang. Les deux sous-régions connaissent des évolutions différentes. Ainsi, alors que l'inflation a significativement baissé en zone UEMOA, en raison principalement du recul des prix des produits alimentaires, les pays de la CEMAC ont connu des tensions inflationnistes renouvelées, conduisant à un dépassement de la norme de 3%. La situation des finances publiques a été marquée par une amélioration des principaux soldes budgétaires en CEMAC, tandis qu'une dégradation a été constatée en UEMOA. Dans les deux sous-régions, la situation monétaire est restée solide.

2) Réaffirment en conséquence le caractère indispensable de la convergence au sein d'une zone monétaire et s'engagent à renforcer les moyens de la surveillance multilatérale. A ce titre, ils invitent ceux des Etats de la CEMAC qui ne l'ont pas encore fait à finaliser leurs programmes triennaux de convergence. Ils s'engagent également à reconstituer le fonds AFRISTAT, outil indispensable pour moderniser le suivi de la situation économique de la Zone

3) Constatent que la croissance a décéléré par rapport à 2005 et enregistré, de nouveau, un niveau inférieur à celui de l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne.

En zone UEMOA, la croissance a été de 3,4 % en 2006 contre 4,4 % en 2005, en raison notamment de la persistance de crises sociopolitiques dans certains Etats, de chocs exogènes, qui affectent en particulier la filière coton, et des contre-performances du secteur secondaire qui a particulièrement souffert des dysfonctionnements du secteur énergétique dans plusieurs pays. Malgré les marges de manœuvre dégagées par les initiatives d'allègement de la dette, la situation des finances publiques reste fragile.

En zone CEMAC, la croissance a été de 3,3% en 2006 contre 4% en 2005, en raison notamment d'un taux de croissance du secteur pétrolier négatif, tandis que celui du secteur non pétrolier se maintenait à un niveau robuste. Ils constatent la poursuite de l'assainissement des finances publiques. Ils relèvent que les pays de la sous-région ont connu des poussées inflationnistes qu'il convient impérativement de maîtriser.

La situation des Comores est également marquée par un ralentissement de l'activité économique, puisque la croissance a été de 1,2 % en 2006 contre 2,8 % en 2005, accentuée par la crise persistante de la filière de la vanille, la baisse de l'activité touristique et une situation toujours tendue des finances publiques, malgré un redressement en fin d'année. Les Comores s'orientent vers la conclusion d'un programme triennal avec le FMI, permettant d'accéder à l'initiative PPTE. Des discussions ont été engagées avec la BAD pour l'apurement des arriérés du pays.

4) Prennent note des perspectives pour 2007, marquées par une reprise de la croissance des économies des pays de la Zone franc. Ils affirment leur détermination à mettre en œuvre des politiques ambitieuses permettant d'atténuer la vulnérabilité des économies aux chocs exogènes et d'élever le potentiel de croissance des économies, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les Etats doivent notamment poursuivre les efforts entrepris en matière de diversification de l'économie, à travers la promotion des investissements privés et l'amélioration du climat des affaires, permettant ainsi au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance. L'intensification des réformes structurelles, en particulier l'accélération des programmes de restructuration des entreprises publiques, des filières des produits de rente et du secteur énergétique, constitue également un facteur fondamental pour l'amélioration de la compétitivité des économies de la Zone franc.

5) Insistent sur la nécessité pour les Etats de poursuivre l'assainissement des finances publiques, notamment en accroissant la mobilisation des ressources fiscales, en évitant l'apparition ou l'accumulation d'arriérés, en améliorant la qualité de la dépense publique et en préservant la soutenabilité à moyen terme de leur dette. Ils insistent en conséquence sur la nécessité de tenir à jour un inventaire de la dette intérieure, de transmettre régulièrement ces informations aux autorités régionales, et d'éviter le recours à des financements non concessionnels.

6) Réaffirment le rôle fondamental de l'intégration régionale en tant que facteur de stabilité et de croissance et appellent l'ensemble des partenaires au développement à se mobiliser dans ce domaine. Les institutions de la Zone franc continueront de fournir un cadre propice à la solidarité régionale, au développement économique et à la poursuite d'une politique monétaire prudente. Ils saluent le lancement, avec le soutien affirmé des bailleurs de fonds dont la France, du Programme économique régional de l'UEMOA en novembre 2006 et les perspectives de mise en place d'un tel programme en CEMAC. Ils appellent la communauté financière internationale à doter les banques et institutions régionales de développement de la Zone franc en ressources concessionnelles pérennes. En mettant un accent particulier sur les infrastructures d'intérêt régional et la promotion du secteur privé, ces programmes permettront d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Traduisant de manière concrète la solidarité régionale, ils contribueront également à une insertion réussie des économies de la Zone franc dans l'économie mondiale.